



PROCÉDURES DE CLASSEMENT

PROVINCIAL POUR LES

ATHLÈTES MINIMES

SAISON 2016-2017

1. ÉLIGIBILITÉ CLASSEMENT PROVINCIAL U14

- 1.1. Le classement provincial U14 s'adresse aux athlètes minimes, c'est-à-dire né(e)s en 2004 ou 2005 ceintures vertes et plus.
- 1.2. Deux classements provinciaux seront compilés, soit un pour les filles et un pour les garçons.

2. ACTIVITÉS DE CLASSEMENT :

2.1.1. Les activités donnant des points pour le classement provincial de la saison 2016-2017 sont :

- L'Omnium du Québec U14
- Championnat provincial U14
- Les 2 meilleurs résultats U14 des 5 tournois identifiés «Tournoi développement»

2.1.2. Tournois identifiés «Tournoi développement» :

- Coupe Daniel Hardy
- Tournoi Espoir de Deux-Montagnes
- Coupe Gadbois
- Coupe Louis Page
- Coupe de Montréal

3. POINTS DE CLASSEMENT :

2.1.1 **Omnium du Québec 2016, U14 (tournoi provincial de sélection)**
Championnat provincial 2017, U14 (tournoi provincial de sélection)

		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	7 ^e
2	combattants	400					
3 - 4	"	400	325				
5 - 6	"	400	325	250			
7 - 8	"	400	325	250	200		
9 - 16	"	400	325	250	200	150	
17 et plus	"	400	325	250	200	150	100

2.1.2 «Tournoi développement» U14

		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	7 ^e
2	combattants	200					
3 - 4	"	200	162.5				
5 - 6	"	200	162.5	125			
7 - 8	"	200	162.5	125	100		
9 - 16	"	200	162.5	125	100	75	
17 et plus	"	200	162.5	125	100	75	50

2.2 Les points sont cumulatifs. Le total détermine le classement final.

2.3 Seuls les 2 meilleurs résultats aux tournois identifiés «Tournoi développement» de chacun des compétiteurs seront conservés pour le classement final.

5. CAS DE BLESSURE :

5.1 Aucun point ne sera accordé dans le cas de blessure, et ce pour aucun des tournois.

6. CHANGEMENT DE CATÉGORIE DE POIDS:

6.2 Un changement de catégorie de poids au cours de la saison sera pris en considération de la façon suivante:

6.2.1 Changement de catégorie de poids se produisant entre la Coupe Daniel Hardy et le 1^{er} janvier 2017, alors aucune perte de points.

6.2.2 Changement de catégorie de poids se produisant entre le 1^{er} janvier 2017 et le championnat provincial, alors la moitié des points accumulés lors des tournois fait dans l'ancienne catégorie de poids plus 100% des points dans la nouvelle catégorie de poids.

7. EXCEPTION :

Dans le cas où une seule personne se présente dans une catégorie, lors d'un tournoi de qualification, la procédure suivante est suivie :

7.1 Aucun point n'est alloué pour ce tournoi, mais il est consigné que l'athlète s'est présenté.

8. REGLE DU HANSOKU MAKE DIRECT

9.1 Dans le cas d'un hansoku make direct, l'athlète pourra recevoir des points de classement seulement si la cause de la disqualification n'est pas due à une situation contraire à l'éthique.